**Monsieur Bernard BROCHAND**

Député des Alpes-Maritimes

Maison du Mouvement

19 Place de Marché Forville

06400 CANNES

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Monsieur Christian ESTROSI**

Député Maire de Nice

Mairie de Nice

5 Rue de l'Hôtel de Ville

06364 NICE Cedex 4

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Monsieur Jean-Claude GUIBAL**

Député Maire de Menton

Hôtel de Ville

17 rue de la République

BP 69

06502 MENTON CEDEX

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Monsieur Jean-Antoine LEONETTI**

Député Maire d'Antibes

Président de la CASA

Hôtel de Ville

Cours Massena

BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Monsieur Lionnel LUCA**

Député-Maire de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville

BP 59

06270 VILLENEUVE-LOUBET

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Monsieur Eric CIOTTI**

Député des Alpes-Maritimes

Président du Conseil Général

Route de Grenoble

BP 3007

06201 NICE CEDEX 3

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Monsieur Rudy SALLES**

Député des Alpes Maritimes

Adjoint au Maire de la Ville de NICE

31 Avenue Jean Médecin

06000 NICE

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Madame Michèle TABAROT**

Députée Maire du Cannet

Hôtel de Ville

20 Boulevard Sadi Carnot

BP 89

06115 LE CANNET CEDEX

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Madame la Députée,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Madame la Députée, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement

**Monsieur Charles Ange GINESY**

Député Maire de Peone Valberg

Vice Président du Conseil General des AM

Centre Administratif

06470 VALBERG

DT/CMP N° 329/2014 Nice, le 5 Septembre 2014

**URGENT : DEBAT A L’ASSEMBLEE A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE**

Monsieur le Député,

L’APF (Association des Paralysés de France) a activement participé aux concertations organisées lors des travaux préparatoires du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Plusieurs dispositions de ce projet de loi impactent directement les personnes en situation de handicap et leurs familles.

A la veille de la discussion du texte en séance plénière nous voulons attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et en particulier :

* Nous regrettons que le projet de loi n’inscrive pas la suppression des barrières d’âge pour l’octroi d’un droit à compensation et de ce fait il va persister différents droits et prestations selon l’âge d’acquisition de la situation de handicap de la personne.
* Nous réaffirmons la nécessité de continuer à améliorer les « jeunes » dispositifs d’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs familles que sont les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) qui rencontrent encore aujourd’hui certaines difficultés à répondre aux besoins de leurs usagers, avant d’envisager toute évolution dans l’accueil d’un public supplémentaire que seraient les personnes âgées sans alignement de droits et prestations et sans moyens conséquents supplémentaires de fonctionnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la totalité des avis et amendements que nous vous proposons et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nous vous remercions très sincèrement pour toute l’attention que vous porterez à ces informations, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de nos salutations les meilleures.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur APF DD 06 Représentante Départementale APF DD 06

PJ : Avis de l’APF et propositions d’amendements sur le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement